

## DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom :

Grade :

Etablissement :

A Madame la Rectrice de l'académie de Rennes  
ss/c de Madame, monsieur la.le chef.fe  
d'établissement

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le :

**jeudi 28 et vendredi 29 mai 2026**

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera sur Rennes et dans la périphérie brétilienne, **de 09h00 à 17h00.**

Il portera sur la construction d'outils et de contenus alternatifs dans des activités de pleine nature en itinérance (Vtt, Kayak, Randonnée). Ces activités seront traitées d'un point de vue théorique, didactique et pratique ainsi qu'au regard des enjeux professionnels, syndicaux et environnementaux.

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... le .....

Signature :

DATE LIMITE POUR CE STAGE : un mois avant le stage, soit ici jusqu'au **mardi 28 avril 2026**. **"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé"** (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

♦ Les attestations de présence, parfois demandées par l'administration, vous seront remises à l'issue du stage.